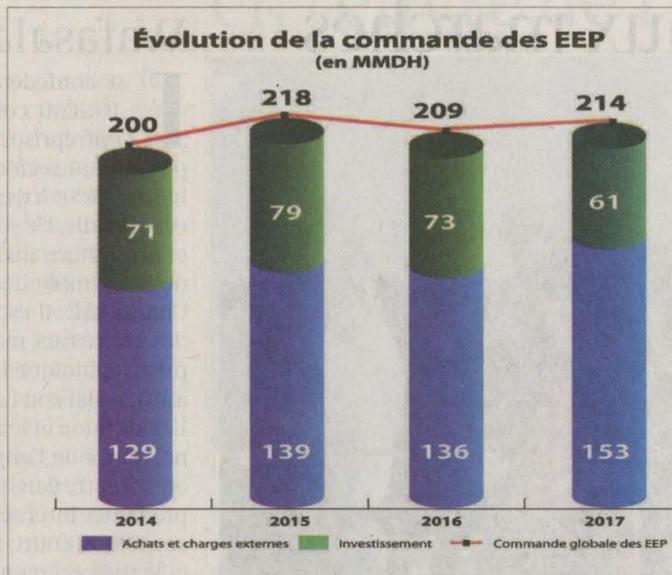


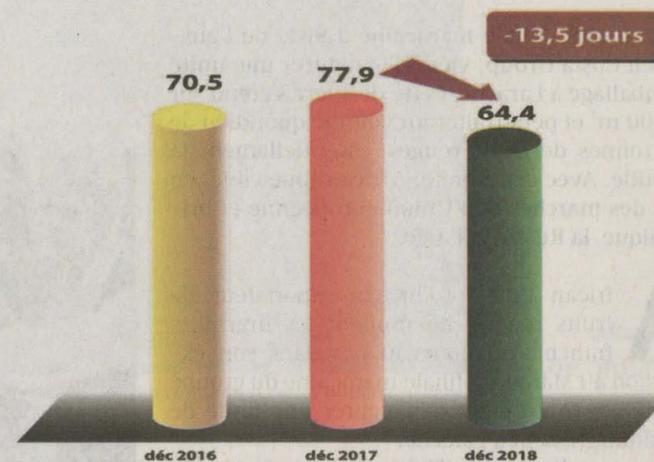
Des prouesses chez les entreprises publiques

Les établissements et entreprises publics sont enfin parvenus à réduire leurs délais de paiement. Ces derniers ont ainsi été ramenés à 64,4 jours en 2018, contre 77,9 un an plus tôt. Cette performance globale cache, toutefois, des disparités.

Les établissements et entreprises publics (EEP) apportent enfin de l'eau au moulin de la lutte contre les retards de paiement. Ces acteurs de premier ordre de l'économie marocaine et importants émetteurs de la commande publique (214 milliards de DH en 2017) sont, en effet, parvenus à réduire leurs délais de paiement. Ils les ont ramenés à seulement 64,4 jours en 2018, contre 77,9 en 2017, soit une baisse de 13,5 jours. Cet effort s'est en fait accéléré les derniers mois de l'année (probablement suite à la circulaire de Benchaâboun), les délais de paiement étant passés de 75,9 j en juin à 67,8 en septembre, avant de terminer l'année à 64,4 j, indique Leila Boufous, adjointe au directeur chargé des structures opérationnelles de contrôle à la Direction des entreprises publiques et de la privatisation (DEPP).



Évolution du délai moyen de paiement des EEP (jours)



Source : La Direction des entreprises publiques et de la privatisation (DEPP)

En revanche, les dettes échues ont grimpé en 2018 à 19,4 milliards de DH, après avoir légèrement reculé entre 2016 et 2017, passant de 19,7 à 19,3 milliards de DH. Sur l'année 2018, ces dettes ont évolué en dents de scie : 15,6 milliards en mars, 19,8 milliards en juin, puis 17 milliards trois mois plus tard, avant de s'amplifier de 2,4

milliards au dernier trimestre de l'année. La réduction des délais de paiement cache des disparités. En effet, 63 EEP ont enregistré en 2018 des délais égaux ou inférieurs à 60 jours et 19 supérieurs à 60 jours (délai de rigueur). Pour 5 EEP, ces délais dépassent 90 jours (contractualisation). Parmi les EEP qui se sont distingués figurent notamment les Académies régionales de l'éducation et de la formation (Aref) qui ont réalisé une prouesse, en ramenant leurs délais de 170 j en 2016 à 150 un an plus tard et à seulement 51 à fin 2018, soit une nette baisse de 99 j d'une année à l'autre (2017-2018). Cet exploit est en lien, note Leila Boufous, avec l'accélération du déblocage des subventions pour les Aref, l'amélioration des processus de paiement et la gestion de la trésorerie. L'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE) s'est également illustrée, avec une baisse de 103 j entre 2017 et 2018, révèle la DEPP, sans donner de détails sur ces délais. L'Office national des aéroports a, de son côté, consenti des efforts, faisant

compresser ces délais de 118 j en 2017 à 98 j à fin 2018. L'Office s'est notamment employé à refondre ses procédures de paiement et à faire le suivi mensuel des délais de paiement, selon la DEPP. Par contre, les délais de paiement se sont allongés de 46 j chez l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et de 21 chez SOREAD 2M (Société d'études et de réalisations audiovisuelles). Pour sa part, Royal Air Maroc a réduit ses délais de 2 jours en 2018 à 77, mais elle est loin des 34 j affichés en 2016. La compagnie aérienne a mis en place en l'année dernière une plateforme RAM-Esourcing et une nouvelle charte d'achat. S'agissant de l'OCP, ses délais sont repartis à la hausse ces deux dernières années, même s'ils restent à des niveaux modérés. Ils sont, en effet, passés de 38 j en 2016 à 46 en 2017, puis à 49 en 2018. Selon la DEPP, le groupe phosphatier a créé un service de suivi des délais de paiement et a actualisé ses procédures. ■

Lahcen Oudoud

Plus d'une centaine de réclamations sur Ajal en 4 mois La version arabe pour mars prochain

La plateforme AJAL, mise en place le 4 octobre dernier, a reçu plus d'une centaine de réclamations, selon un bilan établi par le ministère de l'Économie et des Finances. À rappeler qu'AJAL est une plateforme électronique dédiée aux réclamations des fournisseurs des Établissements et Entreprises Publics sur les délais de paiement. Les réclamations reçues, dont deux tiers ont déjà été traités, concernent 25 EEP. Elles émanent à 57% de PME et portent à 40% sur les

prestations de services. Plus des trois quarts de ces réclamations proviennent de deux régions : Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat, selon Nouredine Erramli, adjoint au directeur chargé de l'Organisation, des Systèmes d'Information et de la Normalisation Comptable au ministère. Par ailleurs, révèle-t-il, la version arabe de cette plateforme sera mise en ligne fin mars prochain et une solution mobile verra également le jour.